



## **MOTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE GUYANE**

Le Mercredi 29 avril 2020, l'Association des Maires de Guyane, s'est réunie à 11h00 avec la majorité des Maires.

Après avoir entendu les organisations syndicales des enseignants et les Fédérations des Parents d'élèves de Guyane, les syndicats de la fonction publique territoriale.

Vu le principe à valeur constitutionnel de précaution,

Vu l'avis rendu le 8 mars 2020 par le conseil scientifique préconisant une approche différenciée pour chaque territoire d'Outre-Mer au regard de leurs particularités,

Vu les réalités du territoire Guyanais.

- Considérant que les garanties sanitaires ne sont pas réunies,
- Considérant le manque de moyens de protection : masques, gants, gel hydroalcoolique, autres équipements professionnels individuels,
- Considérant l'insuffisance de moyens humains pour assurer en toute sécurité la pause méridienne, la restauration scolaire et les activités périscolaires.
- Considérant que les conditions d'accueil physiques et spatiales ne peuvent être opérationnelles le 11 mai prochain,
- Considérant que le primat de la santé des enfants prévaut sur toute autre considération,

- Considérant que les conditions d'ouverture des écoles ne réunissent pas les exigences prescrites par le principe constitutionnel de précaution.

- Considérant les responsabilités notamment pénales des Maires engagées sur la sécurité des écoles, Nous, les Maires présents ou représentés ce jour, décidons :

**Que les conditions et les garanties sanitaires nécessaires ne sont pas réunies pour une réouverture des écoles à compter du LUNDI 11 MAI 2020.**

David RICHÉ

Gilles DESSON

Po Maire de Campi

Serge STUCK

Patrick GEBERT

CHARLES Marie Thelene

Pour le Maire de ST-LAURENT  
SOPHIE CHARLES

M-LAURE PHIVERA-HORTH  
CAYENNE

JOAN PHILIPPE

TH

S-ANELLI

BENTH ALBON

PAUL DOLIANKI

D

B. E.

Paul Martini

Amelie Sellati

ANGROU  
RANGONTO  
KORROU